

Questions posées dans le cadre de la consultation

Une consultation est fondamentalement ouverte à toute forme de remarques. Les avis non structurés et les déclarations formulées de façon extrêmement détaillée rendent toutefois difficiles la vue d'ensemble et l'évaluation pertinente des opinions.

C'est pourquoi nous vous soumettons une liste de questions selon une structure qui respecte celle de l'ordonnance sur la formation (orfo). Elles portent sur les thèmes pour lesquels le texte de référence du SEFRI permet une marge de manœuvre et où des adaptations ont été apportées. Les dernières questions de la liste concernent le plan de formation et ses annexes.

Nous vous prions de bien vouloir tout d'abord prendre position sur les questions posées et de nous faire part de vos remarques concernant d'autres points de façon groupée à la fin du document. Un grand merci pour votre collaboration.

Institution	CDS	<input type="checkbox"/> f
Nom	Grünig	<input type="checkbox"/> m
Prénom	Annette	
Téléphone	031 356 20 34	
Courriel	annette.gruenig@gdk-cds.ch	
Date	29.10.2015	

Question 1	<p>Approuvez-vous les réglementations relatives à la durée et au début de la formation professionnelle initiale ancrées à l'art. 2 de l'orfo et, en particulier, la possibilité d'étendre la formation à quatre ans sur demande des cantons et d'entente avec l'OdASanté, si elle intègre l'enseignement menant à la maturité professionnelle ?</p> <p><i>Précision : la formation professionnelle initiale en trois ans avec maturité professionnelle intégrée reste garantie.</i></p>
	<p>Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Remarques relatives à la réponse: Au regard de l'objectif de mener autant de jeunes que possible à la formation professionnelle initiale ASSC, nous considérons comme souhaitable la possibilité de prolonger la formation organisée en école à quatre ans lorsqu'elle intègre la maturité professionnelle. Il convient toutefois de garantir le transfert entre la théorie et la pratique dans ce modèle, surtout en première année avec peu de semaines de stage en entreprise. Il est important que la formation professionnelle initiale de trois ans avec MP demeure garantie pour les cantons qui préfèrent cette variante.</p>
Question 2	<p>Approuvez-vous la suppression de l'apprentissage raccourci standardisé ?</p> <p><i>Précision : le droit supérieur autorise l'apprentissage raccourci selon des modalités individuelles, sans qu'il soit besoin d'adopter une réglementation expresse dans l'orfo.</i></p>

	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse: Les raisons de l'abrogation de cet article mentionnées dans le rapport accompagnant la consultation sont à notre avis convaincantes. Nous partons cependant de la supposition que les cantons auront toujours la possibilité de mettre sur pied des apprentissages raccourcis ou conçus aux besoins p.ex. d'adultes souhaitant se réorienter. Selon nos informations cela devrait être possible soit au niveau individuel, soit comme offre standardisé (pour un groupe cible précis).



Question 3	Approuvez-vous le profil de qualification tel qu'il a été remanié et condensé, conformément à l'art. 4 de l'orfo et à la partie A du plan de formation ?
	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse: De l'avis de la CDS, le remaniement de l'orfo et du plan de formation a permis d'affiner encore le profil. Nous saluons le resserement du catalogue des compétences opérationnelles et son adaptation aux réalités actuelles (p. ex. l'inclusion de situations avec des clientes et clients souffrant d'états confusionnels ou dans des situations palliatives). Nous avons une seule remarque relative à l'art. 4 let. d point 4 de l'orfo: Nous nous demandons si la préparation intraveineuse (c'est-à-dire le dosage) est effectuée sous l'instruction du personnel infirmier diplômé ou bien si elle est effectuée sous la propre responsabilité de l'ASSC. Une précision sous l'angle de la sécurité des patients nous semble essentiel.
Question 4	Approuvez-vous la structure des stages en entreprise dans la formation initiale en école, conformément à l'art. 6, al. 3, 4 et 5 de l'orfo ? <i>Précision : selon le texte de référence du SEFRI, ce point doit obligatoirement être réglementé dans l'orfo.</i>
	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse: Pas de remarques.
Question 5	Approuvez-vous le tableau des cours remanié, ancré à l'art. 7 de l'orfo ? <i>Précision : le nombre total de leçons est inchangé.</i>
	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse: Pas de remarques.
Question 6	Approuvez-vous le programme des CI remanié, ancré à l'art. 8 de l'orfo ? <i>Précision : le nombre total de jours de CI est inchangé.</i>
	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Ja <input type="checkbox"/> Nein
	Remarques relatives à la réponse: Pas de remarques.
Question 7	Approuvez-vous les adaptations des dispositions relatives à la procédure de qualification telles qu'elles figurent à la section 8 de l'orfo ? <i>Précision : les adaptations apportées sont les suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none">▪ La durée globale est inchangée, mais le temps consacré à la présentation et à l'entretien professionnel est augmenté.▪ La pondération des connaissances professionnelles est relevée. <i>La pondération de la note d'expérience est abaissée, les pondérations de la pratique et de l'enseignement en école sont désormais égales.</i>
	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse:

	Pas de remarques.
Question 8	Approuvez-vous la structure remaniée des descriptions de situations dans la partie B du plan de formation ? <i>Précision : l'adaptation apportée est la suivante :</i> <ul style="list-style-type: none">▪ La catégorie des ressources externes est supprimée.
	Réponse <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse: Pas de remarques.



Question 9	Avez-vous des remarques concernant le contenu des descriptions de situations dans la partie B du plan de formation ?	
	Réponse	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse:	
Question 10	Avez-vous des remarques concernant le contenu des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification ?	
	Réponse	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse:	
Question 11	Approuvez-vous la forme remaniée des attestations de compétences ?	
	Réponse	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques relatives à la réponse:	

Autres remarques relatives à l'ordonnance sur la formation et au plan de formation dans leur version soumise à consultation

Nous considérons comme adéquate et aboutie la révision présentée des prescriptions sur la formation ASSC et remercions ses auteurs pour le travail accompli.

18.8.2015

